



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET	COLLEGE AU CINEMA Alpes de Haute Provence	
PARTENAIRE	Le cinématographe – Château-Arnoux	
NIVEAUX CONCERNÉS	PERIMÈTRE	DOMAINE
6ème-3ème	Alpes de Haute Provence 04	Cinéma et audiovisuel
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES		
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAITRE
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés
Découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, dans des salles de cinéma, trois fois par an.	Comprendre la fabrication d'un film par la pratique d'une étape de fabrication (écriture d'un scénario, filmage, prise de son, montage) Possibilité d'atelier de pratique artistique en complément du dispositif via le pass culture (4ème/3ème)	S'approprier les images avec sens critique Saisir la complexité de notre monde par une éducation au cinéma S'exprimer à l'écrit et à l'oral sur une œuvre cinématographique Stimuler une approche critique du cinéma par une approche pédagogique disciplinaire, pluridisciplinaire ou à travers l'enseignement d'histoire des arts.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et le Cinématographe de Château-Arnoux, Collège au cinéma est un dispositif national initié conjointement par le Ministère de la culture, le Ministère de l'éducation nationale, et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée). Collège au cinéma est relayé localement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de haute-Provence. Les entrées des élèves collégiens sont financées par le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Collège au cinéma propose aux élèves de découvrir trois œuvres cinématographiques par an lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma. Il s'agit de leur permettre de constituer les bases d'une culture cinématographique.

Le dispositif est présent dans les Alpes de Haute-Provence depuis 25 ans.

Le conseiller EAC départemental et le cinématographe de Château-Arnoux en assurent la coordination. La coordination départementale de collège au cinéma réunit un ensemble de partenaires dans les Alpes-de-Haute-Provence, partenaires institutionnels, salles de cinéma ; elle fédère des intervenants professionnels ou des spécialistes du cinéma qui apportent leurs expériences au fonctionnement de cette opération. Au plan national, elle assure les liens avec la Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

Pour animer et organiser le suivi du dispositif, elle s'appuie sur :

- Des professeurs relais dans les établissements scolaires, qui assurent le lien entre les classes inscrites, les enseignants, l'administration du collège et la DSDEN.
- Un groupe de programmation composé d'enseignants, qui apporte les éléments d'information sur la vie des établissements et présente une synthèse des attentes des participants par rapport au choix des films.

Aller au cinéma ! Voir un film en groupe ! Pour quoi faire ?

Voir un film, c'est offrir aux élèves l'opportunité d'en faire la critique, de constituer les outils nécessaires pour ensuite trier et discerner, à travers les images qui nous envahissent, le faux du vrai, la supercherie, l'essentiel, les subtilités des formes mises en œuvre... Le cinéma est une ressource précieuse qui permet de forger le regard des élèves pour approcher l'esprit critique, saisir la complexité de notre monde, les aider à percevoir si ce n'est à atteindre le libre arbitre. En outre, la « venue en salle de cinéma » caractérise un support, le film qui permet de prolonger, de développer, ou de digresser autour d'un cours, d'une thématique hors de l'établissement scolaire. Elle offre ainsi un autre point de vue au « groupe classe » et crée un autre rapport à l'apprentissage des disciplines enseignées.

Enfin sortir de l'établissement scolaire, de son environnement proche, quartier ou hameau, découvrir un lieu, appréhender ses usages et respecter ses règles sont vraisemblablement aujourd'hui des éléments substantiels de ce dispositif.

Le dispositif repose sur l'étude d'œuvres d'auteurs qui ont marqué le cinéma ou représentatifs du cinéma contemporain. Il propose de faire accéder le jeune public à des films qu'il ne connaît probablement pas encore, d'enrichir et de diversifier ainsi sa culture cinématographique. Cette opération s'inscrit dans une politique globale d'éducation artistique et culturelle dont la vocation est de faire découvrir d'autres cinématographies, d'aiguiser la curiosité et de stimuler une approche critique du cinéma par une approche pédagogique disciplinaire, pluridisciplinaire ou à travers l'enseignement d'histoire des arts. La programmation repose sur des films d'origines et de genres différents, de patrimoine ou contemporains, de longs et de courts métrages, de fictions et de documentaires sélectionnés au niveau national pour leur qualité artistique. Les séances ont lieu dans la salle de cinéma partenaire la plus proche. La fréquentation de la salle de cinéma, lieu originel de la diffusion du spectacle cinématographique, dans des conditions souhaitées optimales, est également une proposition essentielle pour conduire les jeunes vers une pratique culturelle du cinéma.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Chaque année, la sélection est établie par un comité de pilotage départemental constitué de professeurs volontaires en charge du dispositif à partir d'une liste nationale établie par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée. Elle définit une programmation pour le niveau 6ème-5ème et le niveau 4ème-3ème.

PROGRAMME 2022-2023 :

6ème/5ème :

1T : Parvana de Nora Twomey vostfr
2T : La Pivelinna de Tizza Covi et Rainer Frimmel vostfr
3T : Billy Elliot de Stephen Daldry vostfr

4ème/3ème :

1T : Camille redouble de Noémie Lvovsky
2T : D'ici et d'ailleurs 5 courts métrages documentaires
3T : The Intruder de R.Corman vostfr

CONTACTS

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Responsable académique du domaine cinéma et audiovisuel
Muriel Benisty : daac.cinema@ac-aix-marseille.fr

Conseiller départemental EAC - DSDEN 04
Benoit Faure
codac04@ac-aix-marseille.fr
04 92 36 68 59

LES PARTENAIRES

le Cinématographe - Château-Arnoux coordination :
Jean-Paul ENNA jeanpaul.enna@lecinematographe.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prénom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le Département finance trois séances obligatoires (soit une séance par trimestre) pour les classes de 6e, 5e et 4e, 3e à raison de 2,50 € la place de cinéma par élève. Les frais de transport des élèves vers le lieu de projection sont à la charge des établissements.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.